

Ensemble, plus nombreux & plus forts !



COMPTE RENDU DU CSAL DU 17/01/2023

Ce mardi 17 janvier le CSAL s'est réuni sous la présidence de M Girault.

L'ordre du jour était le suivant:

- 1) Approbation de PV des CTL du 30/09/22 et 13/10/22
- 2) Point sur les caisses
- 3) Evolution des emplois
- 4) Questions diverses

Les organisations syndicales ont rédigé conjointement une DL commune condamnant l'acharnement de nos hiérarchies à demander cette année encore des sacrifices de postes, sacrifices qui menacent de plus en plus la réalisation des missions de service public et mettent évidemment à l'os les collectifs de travail.

Cette DL est disponible à la fin de ce compte rendu.

Par ailleurs, les organisations syndicales ont distribué un tract dénonçant ce saccage aux collègues des différents SIP du département, qui seront très fortement impactés.

Après avoir répondu selon l'argumentaire connu depuis longtemps sur la réduction de la charge, les redéploiements et les obligations imposées par Bercy, le Président a ouvert les débats.

1) APPROBATION DES PV DES CTL DU 30/09/22 et 13/10/22.

Approbation à l'unanimité.

2) POINT SUR LES CAISSES

9 caisses seront supprimées en 2023, pour ne laisser au final que 4 caisses situées à Arras, Boulogne, Saint Omer et Béthune.

La direction justifie ces fermetures par le nombre important de buralistes partenaires, la possibilité de dépôts auprès de la banque postale pour les institutionnels et la mise en place de solutions alternatives pour certaines collectivités (ex le conseil départemental et les cartes "bons de secours").

Si ces éléments sont une réalité, il n'en demeure pas moins que les problèmes d'éloignement, la réalité de très nombreuses factures sans datamatrix qui rendent impossibles les paiements buralistes, et l'occurrence de versements en numéraire sauvage par les contribuables ou redevables (ex numéraire dans un courrier) poseront de sérieux problèmes aux usagers et personnels.

Curieusement, ces entraves au paiement en numéraire frappent très souvent les plus fragiles.

La représentation syndicale a donc voté unanimement **CONTRE** ce projet dont l'ambition galopante souffre de carences majeures.

3) EVOLUTION DES EMPLOIS

Le Pas De Calais apportera cette année encore son lot de sacrifiés sur l'autel des suppressions d'emplois.

Comme indiqué par la direction, ces suppressions d'emplois seront organisées selon deux volets, un volet redéploiement (suppression de chaises laissées "vides" suite aux redéploiements) , et un volet suppressions sèches et selon nous brutales.

Concernant le volet redéploiements, l'effet peut sembler moins brutal, mais c'est oublier que ces tours de prestidigitation administrative permettent au final de supprimer les postes du service quitté par les agents redéployés.

Les organisations syndicales ont relevé que ces redéploiements avaient plus l'allure d'une tambouille maladroite plutôt qu'une réelle expertise de la gestion des ressources humaines.

Concernant le volet "suppressions sèches", la direction concède et assume que l'effort sera principalement demandé aux SIP (-17).

L'EDR est également fortement impactée, avec la perte sèche de 3 B.

Le reste des suppressions est saupoudré sur les autres services, déjà trop souvent amputé de forces vives les années précédentes.

Pour justifier ses choix notre direction indique que le principal critère de sélection est la mesure de l'activité, mais également le développement de l'intelligence artificielle.

Des groupes de travail ont donc été organisés avec des chefs de services et agents pour définir une sorte d'indicateur d'activité.

Les services qui s'éloignaient le plus de cet indicateur d'activité ont vu leur équipe amputée d'un ou plusieurs agents.

La CGT a évoqué le caractère parfois surprenant de certains items, et parfois une certaine différence entre valorisation de ces items est la réalité du terrain en termes de temps passé dans les services sur cet item.

Par exemple, nous nous sommes étonnés de constater que le nombre de plans accordés (délais)n'a pas été intégré à l'indicateur d'activité, mais que le nombre de TH secondaires oui!

Ce qui revient à considérer qu'un SIP ayant beaucoup de TH secondaire (population a priori plus aisée) se trouve plus valorisé qu'un SIP accordant plus de délais (usagers en souffrance financière).

Comme pour le point 2 surt les caisses, le service public à destination des fragiles est mal considéré, les équipes apprécieront ici l'effacement total des délais SISPEO de leur activité!

Vous trouverez ci-dessous copie du programme des suppressions d'emplois, à noter que l'emploi indiqué supprimé sur l'antenne SIE Saint Omer sera finalement supprimé sur le siège du SIE de Calais. L'intersyndicale du 62 a évidemment voté **CONTRE** ce nouveau et sempiternel projet mortifère.

TRANSFERTS D'EMPLOIS SUITE NRP

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
CRÉATION DU SGC DE BOULOGNE-SUR-MER 01/01/2023							
Trésorerie de Boulogne-sur-Mer	1		1	5		7	
Trésorerie d'Outreau			1	4	1	6	L'emploi de A+ de la TS d'Outreau est mis à la disposition du directeur
Trésorerie de Desvres				2	2	4	L'emploi de A+ de la TS de Desvres est mis à la disposition du directeur
Trésorerie de Marquise				2		2	L'emploi de A+ de la TS de Marquise est mis à la disposition du directeur
Redéploiement autre opération			1		1	2	Transfert de 1 C du SGC de Calais Précision depuis le CTL des 24/6 et 6/7 : Redéploiement de 1 A de l'équipe de renfort vers le SGC de Boulogne-sur-Mer
SGC de Boulogne-sur-Mer	1	0	3	13	4	21	

CRÉATION DU SGC DE CALAIS 01/01/2023							
Trésorerie de Calais	1	1	2	6	6	16	
Trésorerie d'Audruicq				3	1	4	L'emploi de A+ de la TS d'Audruicq est mis à la disposition du directeur 1 emploi de A est redéployé vers une autre opération
Trésorerie de Guînes				3	1	4	L'emploi de A+ de la TS de Guines est mis à la disposition du directeur
Redéploiement autre opération					-1	-1	1 C au profit du SGC de Boulogne
SGC de Calais	1	1	2	12	7	23	

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
---------------------------	----------------	---------	---	---	---	-------	--------------

SUPPRESSION DU SIE DE MONTREUIL-SUR-MER ET TRANSFORMATION EN ANTENNE DU SIE DE BOULOGNE-SUR-MER AU 01/01/2023							
Antenne de Montreuil-sur-Mer du SIE Boulogne-sur-Mer			1	11	1	13	
SIE Boulogne-sur-Mer	1		2	11	3	17	
SIE de Boulogne-sur-Mer	1		3	22	4	30	

SUPPRESSION DU SIE DE SAINT-OMER ET TRANSFORMATION EN ANTENNE DU SIE DE CALAIS AU 01/01/2023							
Antenne de Saint-Omer du SIE Calais			1	8	2	11	
SIE Calais	1		1	9	4	15	
SIE de Calais	1		2	17	6	26	

CRÉATION DU SGC DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE 01/01/2023							
Trésorerie de Saint-Pol			1	3	3	7	L'emploi de A+ de la TS de Saint Pol est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Aubigny					2	2	L'emploi de A+ de la TS d'Aubigny est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Avesnes				4	1	5	L'emploi de A+ de la TS d'Avesnes est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Auxi-Frévent				1	1	2	(L'emploi de A+ de la TS d'Auxi-Frévent est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Heuchin-Pernes			1	0	1	2	
	1					1	Nomination d'un IDIV HC suite au classement du poste en C2 niveau 3
SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise	1		2	8	8	19	

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
---------------------------	----------------	---------	---	---	---	-------	--------------

SUPPRESSION DU SIE DE MONTREUIL-SUR-MER ET TRANSFORMATION EN ANTENNE DU SIE DE BOULOGNE-SUR-MER AU 01/01/2023							
Antenne de Montreuil-sur-Mer du SIE Boulogne-sur-Mer			1	11	1	13	
SIE Boulogne-sur-Mer	1		2	11	3	17	
SIE de Boulogne-sur-Mer	1		3	22	4	30	

SUPPRESSION DU SIE DE SAINT-OMER ET TRANSFORMATION EN ANTENNE DU SIE DE CALAIS AU 01/01/2023							
Antenne de Saint-Omer du SIE Calais			1	8	2	11	
SIE Calais	1		1	9	4	15	
SIE de Calais	1		2	17	6	26	

CRÉATION DU SGC DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE 01/01/2023							
Trésorerie de Saint-Pol			1	3	3	7	L'emploi de A+ de la TS de Saint Pol est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Aubigny					2	2	L'emploi de A+ de la TS d'Aubigny est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Avesnes				4	1	5	L'emploi de A+ de la TS d'Avesnes est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Auxi-Frévent				1	1	2	(L'emploi de A+ de la TS d'Auxi-Frévent est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Heuchin-Pernes			1	0	1	2	
	1					1	Nomination d'un IDIV HC suite au classement du poste en C2 niveau 3
SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise	1		2	8	8	19	

EVOLUTION DEPARTEMENTALE DES EMPLOIS

déclinaison locale de la méthode MAGERFIP au titre du PLF 2023:

Reprises d'emplois fléchées par la DG et mesures de périmètres – redéploiement et transferts/renforts (1)	5
Contribution proportionnelle	-13,1
Correctif charges & enjeux et environnemental	-27
Correctif opérationnel	+6
Total	-29
Marge de la DDG (2)	+2
Evolution nette du TAGERFIP	-27

redéploiements internes ciblés:

	AFIPA	IP	IDHC	IDCN	A	B	C	Total
autofinancement						-3		
Gestion des comptes DFT						+1		
Accompagnement fiscal des entreprises						+1		
Renfort des services de publicité foncière						+1		

Ces redéploiements sont financés par le transfert de 3 emplois B supprimés de l'équipe de renfort et affectés sur la direction (2 B) et sur le SPFE Arras (1 B)

La répartition des suppressions d'emplois par catégories dans le cadre du PLF 2023 est la suivante :

	AFIPA	IP	IDHC	IDCN	A	B	C	Total
PLF 2023 après marge de la DDG	+1	+1	-3	-5	-1	-15	-15	-37
Création du Pole CSP à distance					+3	+6	+1	+10
Evolution nette du TAGERFIP 2022	+1	+1	-3	-5	+2	-9	-14	-27

EVOLUTION DES EMPLOIS DES CATEGORIES B ET C

Emplois B

PLF 2023	- 15
Création du PNCD	+6
Evolution des emplois	- 9

Emplois C & AST

PLF 2023	- 16
Marge de la DDG	+ 1
Création du PNCD	+ 1
Evolution des emplois	- 14

Propositions de suppressions et d'implantation pour les emplois de catégorie B

Service	Résidence	Emplois supprimés	Redéploiements internes ciblés
Direction	Arras	1	2
EDR	Arras	3	
PCE	Arras	1	
PCRP	Bruay - antenne de Saint-Omer	1	
SPF-E	Arras Boulogne-sur-Mer	1 1	1
SIE	Boulogne-sur-Mer - antenne de Montreuil-sur-Mer Calais - antenne Saint-Omer	1 1	
SIP	Arras Bruay-la-Buissière Calais Lens Montreuil-sur-Mer	1 1 1 2 1	
SGC	Lens	1	
Trésoreries hospitalières	Arras CH	1	
TOTAL		-18	3
Magerfip		-15	
Implantation des emplois B du PNCD		6	
Evolution des emplois B		- 9	

Propositions de suppressions pour les emplois de catégorie C et AST

Service	Résidence	Emplois supprimés
Services Techniques - AST	Lens - Entretien	1
SIE	Arras	1
	Béthune	1
	Calais	1
SIP	Arras	1
	Béthune	1
	Boulogne-sur-Mer	1
	Bruay-la-Buissière	2
	Calais	2
	Hénin-Beaumont	1
	Lens	1
	Lillers	1
Saint-Omer	1	
TOTAL		-15
Implantation de l'emploi C du PNCD		+1
Evolution des emplois C		-14

Récapitulatif des suppressions par type de services

Service	Emplois B	Emplois C	Total
EDR	3	-	3
PCE	1	-	1
PCRP	1	-	1
SPF-E	1	-	1
SIE	2	3	5
SIP	6	11	17
SGC	1	-	1
Trésoreries hospitalières	1	-	1
Services Techniques	-	1	1
TOTAL	16	15	31
Création suite redéploiement Direction	-1		
TOTAL	15	15	30

EVOLUTION DES EMPLOIS DES CATEGORIES A+

La création d'un emploi d'AFIPA et un emploi d'IP s'inscrivent dans le cadre de la GPEEC.

L'emploi d'IDIV CN du SGC Calais est mis à disposition du Directeur.

De même, l'emploi d'IDIV CN du SIP Boulogne est transféré à l'antenne de Saint Omer du SDIF.

Suite au PLF 2023 5 emplois d'IDIV CN et 3 IDIV HC transformés en emplois administratifs au 01/01/2023 ont vocation à être supprimés.

REDEPLOIEMENTS D EMPLOIS ET EVOLUTION DU PERIMETRE MISSIONS

Structures d'origine	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
CRÉATION DU SDIF – Emplois du PELH au 01/09/2023						
SIP ARRAS		1	4		5	
SIP ARRAS - antenne de SAINT-POL-SUR-TERNOISE			1	1	2	
SIP de BETHUNE			3	1	4	
SIP de BOULOGNE SUR MER			3	1	4	
SIP de BRUAY			1	1	2	
SIP de CALAIS			2	2	4	
SIP d'HENIN BEAUMONT			2		2	
SIP de LENS		1	3	5	9	
SIP de LILLERS				1	1	
SIP de MONTREUIL SUR MER			1	2	3	
SIP de SAINT OMER		1	1	2	4	
Redéploiement autres opérations	1	1			2	Transfert idiv CN – SIP de Boulogne-sur-Mer Transfert 1A - Direction
SDIF – partie PELH	1	4	21	16	42	

Répartition des emplois du SDIF-PELH par antenne

Service	IDIV CN	A	B	C	TOTAL
Siège Arras		1	4	1	6
Antenne Boulogne-sur-Mer		1	6	3	10
Antenne Lens		1	6	5	12
Antenne Saint-Omer	1	1	5	7	13
SDIF - partie PELH	1	4	21	16	42

4) QUESTIONS DIVERSES

1) Les agents du SDIF s'interrogent sur l'autogestion de fait qui leur est imposée:

- manque ou absence d'informations sur l'organisation interne et externe au SDIF (transferts flous et multiples entre services)

- problème concernant les applicatifs (perdus ou défectueuses comme les imprimantes Majic) et des agents laissés seuls à gérer leurs problèmes avec l'assistance technique...

- annuaires de la direction pas à jour

- aucune communication sur la réorganisation des nouveaux canaux (mails/ E-contacts/ APRDV)

Les agents sont au bout de leur capacité de résilience et demandent en urgence une prise en compte de leur appel à l'aide.

Réponse: la direction ne partage pas ce constat. Même si certains points ont pu poser problème, la situation est en phase de normalisation, tant applicative qu'opérationnelle.

2 GT restent à organiser, l'un portant sur l'organisation interne du PELH, l'autre sur la communication entre services.

2) Suite au CTL ayant traité du SDIF, les PTGC ne devaient subir aucun changement au 1er janvier 2023. Les agents s'inquiètent d'avoir depuis le 1er janvier dans Sirhius une affectation sur un PTGC départemental ... Leur devenir est-il déjà fixé et quand seront-ils informés sur leur sort au 1er septembre 2023?

**Réponse: les lignes directrices de gestion ont été modifiées, mais ceci ne change en rien la situation des agents.
Ceux ci peuvent être rassurés, ils conservent pleinement leur affectation locale.**

3) La mise en place de D2C a vu survenir le problème des 3511 carte bancaire et chèques bancaires globalisés. Une évolution applicative scindant ces deux modes d'encaissement est-elle prévue pour faciliter les émargements suite aux retours BDF?

**Réponse: la question porte plus sur la nouvelle version de la CGE Helios que sur l'application D2C.
Un éclaircissement de la question est nécessaire pour envisager une évolution applicative.
A noter: la CGT a été contactée le soir même pour un complément d'information par la division opérations de l'Etat.
Nous remercions les acteurs pour leur écoute et leur réactivité.**

4) Selon les remontées de certains services, il apparaît que des vacataires ont été placés en télétravail pour divers motifs. Un point peut-il être fait sur les autorisations de TT des personnels non titulaires ainsi que les éventuelles conditions d'octroi (COVID, transport, intempéries....)

**Réponse: la réglementation n'interdit pas aux vacataires de télé travailler dès lors que la mission qui leur est attribuée permet ce télétravail.
La possibilité est également donnée dans des situations exceptionnelles et ponctuelles, par exemple en cas de situation météo extrême.
A la connaissance du service RH, aucun vacataire n'a bénéficié à ce jour de TT dans le 62.**

